



Modification de cdi à cdd,est ce possible?

Par **flocon84_old**, le **11/07/2007 à 10:55**

bonjour,je suis actuellement salarié dans une entreprise residence hôteliere;
Je suis technicien dans un chalet a la montagne,cela est tres difficile à supporter moralement parlant.Je suis en CDI depuis 2 mois et veux absolument partir mais la direction m'impose un preavis de 1 mois au moin!
Est il possible de passer d'un cdi à un cdd d'une tres coute durée?

Par **hanan**, le **11/07/2007 à 11:09**

bonjour,
en principe, le préavis est prévu par le contrat de travail et en la matière, pour les salariés, il est effectivement de 1 mois, sauf si la convention collective prévoit une plus courte durée.
pour ce qui est du recours au CDD, il faut savoir que les cas de recours sont limitativement énumérés par la loi et la règle veut que l'on passe d'un CDD à un CDI et pas le contraire, le CDD étant un contrat "précaire", son domaine d'application est limité :
- en cas de hausse temporaire d'activité
- pour le remplacement d'un salarié en maladi
- dans l'attente de l'arrivée d'un salarié embauché en CDI ...
autrement ce que vous pourriez faire, c'est un arrangement amiable avec votre employeur, qui pourrait consentir votre démission ou votre licenciement, et vous reprendrait peu de temps après en CDD.

Par **flocon84_old**, le **11/07/2007 à 14:54**

la direction n'accepte aucune negociation,que se passerait-il si je partais de mon plein grée du jour au lendemain?cela parrait excessif mais mon moral l'est aussi!
nayant pour projet de

reprendre les études en septembre-octobre, j'aurai voulu avoir quelques aides financières, serait-il possible de percevoir une allocation chômage dans ce cas là? (évidemment en étant à la recherche d'un emploi)

Par **akilina**, le **27/03/2012** à **20:08**

bonjour ,
Pour ma part je suis aussi en CDI actuellement en tant que nounou celui ci qui au départ aurait dû être un CDD ... mais avec accord à l'amiable j'ai signé le CDI car attente sur le plan professionnel d'un parent , bref ceci étant je sais donc dès le début ma date de fin et j'aimerais changer mon CDI en CDD ! mon employeur est d'accord vu que cela avait été dit avant de signer le CDI , le souci est que j'ai peur d'être perdante , je n'y connais rien du tout ... le fait d'être en CDI me bloque sur certaines choses mais de là à être totalement perdante au final je ne me risquerais pas ! donc si quelqu'un peut m'aider MERCI !!!
Je dois aussi écrire une lettre stipulant ma demande je ne sais pas quoi faire ?